



DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

## Procès-verbal de synthèse des observations du public

Projet de parc photovoltaïque sur Borcq-sur-Airvault

---

### ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA :

« Demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol à BORQC-SUR-AIRVAULT, commune déléguée de AIRVAULT, déposée par la société RP GLOBAL »

**La consultation du public s'est déroulée en mairies de BORQC-SUR-AIRVAULT et de AIRVAULT, du mardi 2 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024 inclus**

---

Maitre d'ouvrage : RP GLOBAL représentée par Mme. SZURPICKI  
Commissaire enquêteur : Patrick Weber, nommé par le président du tribunal administratif de Poitiers - **E223000162/86**

---

### DESTINATAIRES :

- Madame Amandine SZURPICKI – RP GLOBAL

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
1.1. RAPPEL DE RECEPTION DES AVIS DU PUBLIC .....	3
<b>2. OBSERVATIONS DU PUBLIC</b> .....	<b>3</b>
2.1. NOMBRE D'OBSERVATIONS REÇUES .....	3
2.2. TABLEAU DE SYNTHESE DES AVIS DU PUBLIC .....	3
<b>3. SYNTHESE PAR THEMATIQUES DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC</b> .....	<b>4</b>
<b>4. QUESTIONS PAR THEMATIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>5. ANNEXES</b> .....	<b>7</b>
5.1. COPIE DU REGISTRE D'AIRVAULT .....	7
5.2. COPIE DU REGISTRE DE BORCQ .....	7
5.3. COURRIER REÇU A LA MAIRIE D'AIRVAULT .....	7
5.4. LISTE DES MAILS .....	7

## 1. PREAMBULE

Pour rappel, le public pouvait transmettre leurs contributions par mail « [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr) », par courrier aux adresses des Mairies d'Airvault et de Borcq/Airvault ou pendant les permanences du commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête publique du mardi 2 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024 inclus.

### 1.1. RAPPEL DE RECEPTION DES AVIS DU PUBLIC

Permanences du commissaire enquêteur :

- mardi 02/01 de 9h à 12h à Airvault
- mercredi 10/01 de 14h à 17h à Airvault
- jeudi 18/01 de 14h à 15h30 à Borcq-sur-Airvault
- lundi 22/01 de 14h à 15h30 à Borcq-sur-Airvault
- vendredi 26/01 de 9h à 12h à Airvault
- vendredi 02/02 de 14h30 à 17h30 à Airvault

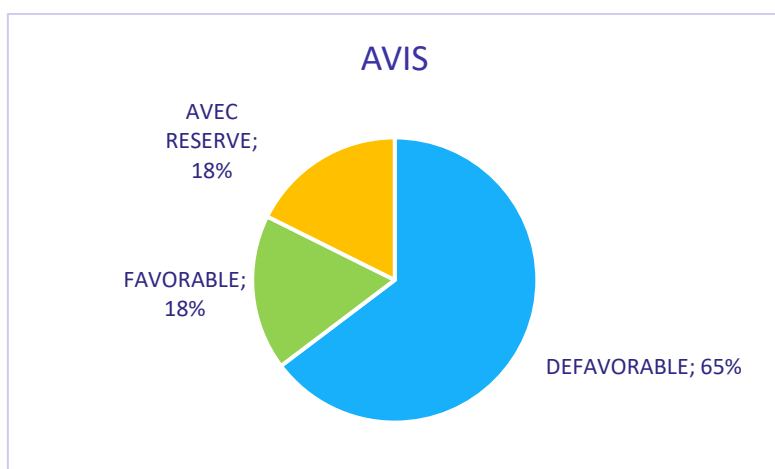
## 2. OBSERVATIONS DU PUBLIC

### 2.1. NOMBRE D'OBSERVATIONS REÇUES

17 observations reçues. Ci-dessous le tableau de synthèse par mode de réception.

AVIS :	DEFAVORABLE	FAVORABLE	AVEC RESERVE	Total général
COURRIER			1	1
MAILS	7	1		8
REGISTRE AIRVAULT	2	2	1	5
REGISTRE BORCQ	2			2
REMIS EN MAIN PROPRE			1	1
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>

### 2.2. TABLEAU DE SYNTHESE DES AVIS DU PUBLIC



### 3. SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUES DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

Afin de réaliser une synthèse, les avis du public ont été classés par thématiques présentées dans le tableau ci-dessous.

Avis par Thématiques abordées :	DEFAVORABLE	FAVORABLE	AVEC RESERVE	Total général
Effets électromagnétiques sur les vaches laitières			1	1
Emplois et retombées économiques du projet		1		1
Risques sur les espèces de l'avifaune protégées	3			3
Risques sur l'exploitation agricole à proximité	5			5
Thématiques Multiples déjà listées	1		1	2
Risque sur la qualité de l'eau potable et la dégradation des fûts d'adamsite à proximité			1	1
Exploitation de la zone polluée du projet	1	1		2
Sans thématique	1	1		2
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>

Je souhaiterais que la thématique du **cycle de vie et recyclage des panneaux photovoltaïques** soit également développée.

### 4. QUESTIONS PAR THÉMATIQUE

Une part majoritaire des contributions qui ressort de l'enquête publique est essentiellement en relation avec les risques du projet sur la productivité de l'élevage de vaches laitières attenant à la zone d'étude.

Ci-dessous l'ensemble des questions qui ressortent par thématiques.

Type	Date	Nom	Avis	Thématiques	Commentaire
MAIL	19/01/2024	Association G.O.D.S	DEFAVORABLE	espèces de l'avifaune protégées	- suspendre l'enquête publique - dossier incomplet - demande de dérogation en cours « espèces protégées »
MAIL	22/01/2024	Société COLAS	FAVORABLE	Emplois	- mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ
MAIL	24/01/2024	Sébastien Nogues	DEFAVORABLE	Sans thématique	
MAIL	26/01/2024	Camille Taudière	DEFAVORABLE	espèces de l'avifaune protégées	- "Le porteur du projet minimise l'impact de son projet sur l'avifaune de plaine"
MAIL	28/01/2024	Dominique Marquet (TOUARS)	DEFAVORABLE	espèces de l'avifaune protégées	- "projet localisé sur 2 parcelles en mesure agroenvironnementale (MAE) pour l'Outarde canepetière où elle est présente en période de reproduction"

MAIL	02/01/2024	emilie bayon (Employée et sœur de M. E.Bayon)	DEFAVORABLE	Thématiques Multiples déjà listées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- "Pour ce qui est du champ cultivable, est-ce normal de faire de l'agri photovoltaïque alors que des jeunes ayant pour projet de s'installer sont en difficulté pour trouver des terres ?"</li> <li>- "Etude préalable agricole n'a pas pris en compte l'exploitation agricole"</li> <li>- " Sur l'étude nca étude conseil environnement, vous avez un plan (cf. annexe 1) où vous avez mis zone d'effet repoussoir l'exploitation GAEC Bayon alors qu'il y a eu des nids "</li> <li>- "Vous désirez implanter les pieux des panneaux à 2 mètres de profondeur, lorsque vous allez les enfoncer cela va provoquer des vibrations est-ce que cela risque de faire bouger les futs ?"</li> <li>- "comment comptez-vous dépolluer vos panneaux quand ils seront en fin de vie ?"</li> <li>- "a qui profite ce projet ? "</li> <li>- " le passage d'engin et de machine successif risque d'effrayer le troupeau laitier ... l'étude point zéro sera faite et admettons qu'il y a un problème sur le cheptel, cela fera t'il comme à Mazeyrat? ... le GAEC Bayon est l'un des derniers producteurs laitiers à des kilomètres ... vous préoccupez réellement de la santé physique, morale et mentale des exploitants et ouvriers du GAEC Bayon ?"</li> <li>- " Et la détérioration de la route et bas-côté qui va payer ? ... êtes-vous sûr de ne pas détériorer les lignes d'irrigations du GAEC Bayon ?"</li> </ul>
MAIL	02/01/2024	Serge BAYON	DEFAVORABLE	Exploitation agricole à proximité	- "Nous avons été surpris, que le Bureau Etude qui réalise l'Etude Préalable Agricole pour ce projet, n'ai pas sollicité notre fils pour que son exploitation soit prise en compte dans l'étude préalable agricole"
MAIL	02/01/2024	jean paul boucher	DEFAVORABLE	Exploitation agricole à proximité	- "je suis contre le projet photovoltaïque de borcs sur airvault aussi pres d un élevage laitier "
COURRIER	31/01/2024	Non signé	RESERVE	Risque sur la qualité de l'eau potable et la dégradation des fûts d'adamsite à proximité	Le projet se trouve sur le bassin d'alimentation des Lutineaux ... dépolluer les zones du site avant de réaliser ce projet"
REGISTRE AIRVAULT	02/01/2024	Habitant d'Airvault	FAVORABLE	Sans thématique	

## Procès-verbal de synthèse des observations du public

REGISTRE AIRVAULT	26/01/2024	Francis Jourdain (propriétaire de parcelles sur la zone du projet)	FAVORABLE	Exploitation de la zone polluée du projet	Propriétaire de parcelles polluées au plomb concernées par le projet
REGISTRE AIRVAULT	26/01/2024	Pierre Besnard (Dr vétérinaire)	RESERVE	Effets électro-magnétiques sur les vaches laitières	Alerte sur les effets électro-magnétiques sur les vaches laitières
REGISTRE AIRVAULT	02/02/2024	François Chauveau (vice-président de la Chambre de l'agriculture79)	DEFAVORABLE	Exploitation de la zone polluée du projet	- "tant que ce site ne sera pas dépollué, j'émettrai un avis défavorable au projet"
REGISTRE AIRVAULT	02/02/2024	Germain Girouard (Maire interim de Marnes)	DEFAVORABLE	Exploitation agricole à proximité	- "trop pres de l'exploitation agricole"
REMIS EN MAIN PROPRE	02/02/2024	M. (Représentant du Président de la Chambre de l'agriculture79)	RESERVE	Multiples	- non prise en compte d'un site ICPE dans l'étude préalable agricole - présence de produits dangereux à proximité immédiate - protection incendie - incertitude du parcours de raccordement au poste source
REGISTRE BORCQ	18/01/2024	Rémy Micheau	DEFAVORABLE	Exploitation agricole à proximité	- risque de mettre en péril l'exploitation laitière
REGISTRE BORCQ	22/01/2024	Emmanuel Bayon	DEFAVORABLE	Exploitation agricole à proximité	- incidences des champs magnétiques, onde, courant statique ... sur l'exploitation agricole

Date : Le 12/02/2024  
et signatures

, à NIORT

Patrick Weber  
Le commissaire enquêteur

## 5. ANNEXES

5.1. COPIE DU REGISTRE D'AIRVAULT

5.2. COPIE DU REGISTRE DE BORCQ

5.3. COURRIER REÇU A LA MAIRIE D'AIRVAULT

5.4. LISTE DES MAILS





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Doux - Saône/79

COMMUNE

AIRVAULT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : *Demande de Permis de construire déposée par la SARL Parc Photovoltaïque de Boreq (filiale de RP Global) dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol, à Boreq-sur-Airvault, commune déléguée de Airvault.*

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande de permis de construire, déposée par la SAEL Parc Photosynthétique de Borcq, d'un parc photosynthétique au sol, à Borcq-en-Airvaux.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 11 Décembre 2023 de

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : Deux-Sèvres

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. N. Patrick WEBER qualité Commissaire Enquêteur

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. me Catherine GUENIER qualité Commissaire Enquêteur délégué

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 2 janvier 2024 au 2 février 2024

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Airvaux

Autres lieux de consultation du dossier : Borcq-en-Airvaux

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La Préfecture des Deux-Sèvres et à la Mairie d'Airvaux

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Le jeudi 4 janvier 2024 de 9h00 à 19h00 et de la Mairie d'Airvaux

les Le vendredi 5 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 et de la Mairie d'Airvaux

les Le samedi 10 janvier 2024 de 14h00 à 15h30 et de la Mairie de Borcq/Airvaux

les Le dimanche 17 janvier 2024 de 14h00 à 15h30 et de la Mairie de Borcq/Airvaux

les Le vendredi 26 janvier 2024 de 9h00 à 19h00 et de la Mairie d'Airvaux

les Le vendredi 2 février 2024 de 14h30 à 17h30 et de la Mairie d'Airvaux

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le mardi 2 janvier 2024 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M<sup>lle</sup>

Patrice WEBER - Ouvrière du Registre

MICHEL MORON / 33- Rue de la CEZDANMERIZ  
Ain-Notre

- TRÈS FAVORABLE TRÈS BON  
ACCUEIL -

Permanence du 10 janvier de 14h00 à 17h00  
liste de 17<sup>me</sup> la Maire déléguée de Bercy-sur-Airvault  
et de 17 la Maire d'Airvault.

PW J

Vendredi 26 janvier 2024 Jourdain Francis à (Airvault)

Je souhaite que le projet photovoltaïque se réalise.  
Du fait que je suis pleinement concerné par cette  
parcelle que je ne peux plus exploiter du fait qu'elle  
est contaminée par du plomb, cela m'empêche pas que  
je prête attention à l'ébréage concerné.

Jourdain

Vendredi 26 janvier 24 - Prêtre BESNARD

J'alerte sur l'attention particulière qu'il faut apporter concernant les éventuels effets  
électro-magnétiques pour l'élevage de vaches laitières du GAEC Bayon. Je joins à  
cet effet, par email, des recommandations pour tenter de minimiser ces effets.

Pe 2 Ferrvier Bayon Emipie  
Hocis defavorable documents transmis au commissaire  
en quêteur

le 2 janvier 2024. CHAUVEAU François  
Maire Vice Président chambre agriculture 79  
Président cantonal FNSEA 79  
administrateur FNSEA 79

Nous sommes sur des parcelles qui étaient  
destinées à la production agricole sur le  
bassin versant de captage des Lutins  
(PPR3)

Les parcelles ont été déclarées inapte à  
la production agricole à la fois alimentaire  
et fourragère par la DREAC et la DDT.

En conséquence j'en déduit que ces dites  
parcelles sont donc polluées.

Je ne peux autoriser un projet de construction  
sur les dites parcelles sans leur dépollution

En conséquence et tout dépendant que ce site ne  
sera pas dépollué j'émet un avis défavorable  
au projet

Le 2/02/2024 M<sup>r</sup> GERVAIS RD Germain  
Maire Intérim de Marnes

Avis défavorable car trop près de  
l'exploitation agricole à qui on a  
demandé de s'écarter du bourg.

Et trop d'espace agricole non pollué pris  
sur un tel projet.

Vendredi 2 février : fermeture du registre



Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné Mlle Bayon Emilie porte un avis défavorable concernant le projet photovoltaïque de Borcq sur Airvault.

Ci-joint je vous transmets mes points de questionnement ainsi que des documents annexes.

Cordialement

A St Pardoux, le 2 Février 2024  
Mlle Bayon Emilie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

Pour ce qui est du champ cultivable, est-ce normal de faire de l'agri photovoltaïque alors que des jeunes ayant pour projet de s'installer sont en difficulté pour trouver des terres ?

Etude préalable agricole n'a pas pris en compte l'exploitation agricole, pour les productions ANIMALES sachant qu'elle ne sera pas forcément représentative étant qu'un point zéro doit être effectué au minimum un an avant le début des travaux !

Sur l'étude nca étude conseil environnement, vous avez un plan (cf annexe) où vous avez mis zone d'effet repoussoir l'exploitation GAEC Bayon alors qu'il y a eu des nids des bussards (témoin et photos à l'appui), on a aussi observé dans cette des outardes (vidéo avec date à l'appui), des élannions au bout de cette zone rouge, ainsi que divers buses, aigrettes et busards qui volent et qui nichent dans le champ en face du bâtiment. Alors il faudrait peut-être revoir votre copie en déclarant cela ! Êtes-vous vraiment sûr de vous que cela ne va détériorer le milieu naturel ?!!!

Vous désirez implanter les pieux des panneaux à 2 mètres de profondeur, lorsque vous allez les enfoncer cela va provoquer des vibrations est-ce que cela risque de faire bouger les futs ?

Si cela se fait allez-vous faire des analyses d'air ? Étant donné que vous allez faire cela sur un ancien camp de munition et qu'à proximité ce trouve une zone polluée ou sont enterrés des futs de gaz (qui pendant la guerre provoquait la mort et qu'en 1996 lorsque la commune de Borcq a voulu bouger tout ça la personne qui était sur la pelleteuse c'est retrouvé à l'hôpital de la Rochelle).

De plus vous voulez mettre des panneaux sur un terrain soit disant pollué mais au final vous n'allez pas dépolluer ce terrain mais plutôt polluer le paysage et comment comptez-vous dépolluer vos panneaux quand ils seront en fin de vie ? De plus vous étiez partie sur une surface de 15ha, vous passez à 5ha est-ce vraiment rentable pour vous ? En réalité à qui profite ce projet ? (la commune, le propriétaire pour la plus part à la retraite, Rp Global) mais nous citoyen Français cela ne fera pas baisser notre facture électrique ?

Pour la production animale, quand l'étude point zéro sera faite et admettons qu'il y a un problème sur le cheptel, cela fera t'il comme à Mazeyrat (cf annexe)?

Si votre projet ce fait, le passage d'engin et de machine successif risque d'effrayer le troupeau laitier avez-vous envisagé cette hypothèse ? Et la détérioration de la route et bas-côté qui va payer ?

Lors de vos tranchés souterrains êtes-vous sûr de ne pas détériorer les lignes d'irrigations du GAEC Bayon ainsi que les routes ? Si vous les détériorez qu'envisagez-vous ?

Je tiens également à souligner que le GAEC Bayon est l'un des derniers producteurs laitiers à des kilomètres à la ronde. Alors faut-il risquer de détériorer un élevage laitier Français avec une chartre de bonnes pratiques en créant un parc photovoltaïque ?

Je conclurais donc en vous posant une question, vous préoccupez réellement de la santé physique, morale et mentale des exploitants et ouvriers du GAEC Bayon ? Je tiens à souligner qu'en France un agriculteur se suicide tous les deux jours !!!

## Annexe

Cf annexe 1 :



### PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Morop sur Airvault

10010846 - Projet de centrale photovoltaïque au sol - Morop sur Airvault (79)

Admission en règlement d'avis de la MARS

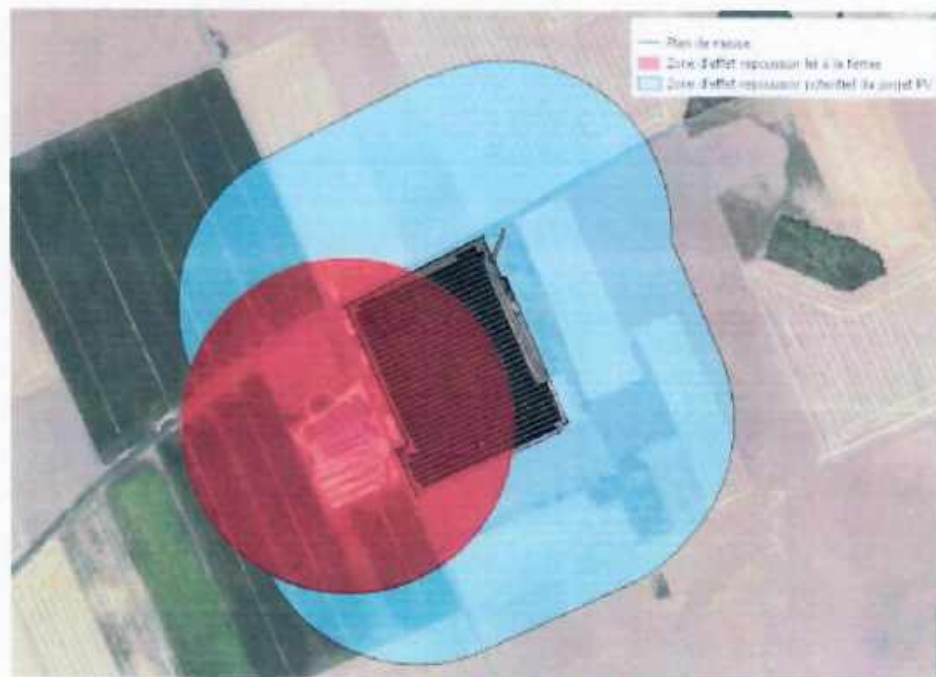


Figure 1 : Zone d'effet repoussoir potentiel du projet PV pour l'Outarde canepetière (en bleu sur la figure ci-dessus).



Cf annexe 2 : [4G à Mazeyrat : « Nous sommes passés d'une centaine de vaches à plus rien »](#) ([zoomdici.fr](#))

Tous Mazeyrat-d'Allier Justice et faits divers

## 4G à Mazeyrat : « Nous sommes passés d'une centaine de vaches à plus rien »

Par Nicolas Defay | Jeu 21/12/2023 - 06:00, Mise à jour le 21/12/2023 à 06:00



Frédéric Salgues et sa famille ont perdu l'entièreté de leur troupeau en deux ans. Photo par Nicolas Defay

**Le dernier rapport judiciaire commandé pour expliquer la surmortalité du cheptel du Gaec de Coupet à Mazeyrat d'Allier a été remis entre les mains de l'éleveur Frédéric Salgues. Malgré une analyse au profit de l'agriculteur, les opérateurs téléphoniques en ressortent gagnants.**

Le rapport de justice est lourd de 49 pages. Il oppose le Gaec de Coupet, installé à Mazeyrat d'Allier, à tous les opérateurs téléphoniques utilisant un relais 4 et 5G. Sans entrer dans les détails de cette histoire qui a généré des dizaines d'articles des médias locaux et nationaux, l'implantation d'une antenne relais en juillet 2021 coïncide avec un effondrement de la production de lait du Gaec et une surmortalité de son troupeau de vaches.

### Un drame animal, économique et humain

Après des mois de combats, des coups de théâtre, des actions en justice et des actions dans la rue, des victoires des uns et des victoires des autres, le dernier rapport judiciaire rend sa copie pour trouver les causes du drame. Un drame à la fois animal, économique et surtout humain.

**« Nous avons tout perdu. Nous n'avons plus aucune vache aujourd'hui. Nous ne vivons que des cultures. Plus de l'élevage. Nous n'avons plus d'animaux », Frédéric Salgues.**

### « Aucune cause médicale, sanitaire, alimentaire ou zootechnique n'a pu être identifiée »

Après d'innombrables analyses sur les animaux, sur leur alimentation, sur le sol et le bâtiment, sur l'eau et les fourrages, sur les médicaments et la production de lait, le rapport de justice indique : « Aucune cause médicale, sanitaire, alimentaire ou zootechnique

n'a pu être identifiée. »

Et encore : « Les vérifications électriques sur l'installation n'ont révélé aucune anomalie, aucun courant de fuite ni continu, ni alternatif, ni au niveau de l'antenne, ni au niveau des bâtiments d'exploitation du Gaec n'ont été mis en évidence ».

**« Le laboratoire TOXSEEK spécialisé dans les dosages des terres rares a établi le 26 janvier 2022 un lien avec la pollution électromagnétique due à cette antenne 3G/4G », selon le rapport judiciaire.**

#### **Refus de couper l'antenne pour constater ses effets**

Mais une seule expertise n'a pas pu être faite : que l'antenne soit coupée pendant quelques semaines afin de constater ou pas les effets délétères des ondes émises.

« L'ordonnance du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 23 mai 2022 nous accordait l'autorisation de fermeture temporaire de l'antenne, est-il indiqué dans le rapport de justice. À la suite des vives protestations des opérateurs téléphoniques, cette ordonnance a finalement été annulée par le Conseil d'Etat. Cette situation a empêché de confirmer que l'antenne 3G/4G litigieuse n'était pas impliquée dans le sinistre subi par le Gaec de Coupet. »

**« Mes clients ne sont pas du tout hostiles à ce type d'antennes dont ils comprennent parfaitement l'intérêt général. Ils avaient d'ailleurs refusé de signer une pétition contre l'installation de cette antenne », précise l'avocat du Gaec de Coupet.**

#### **« Ils ont gagné par l'argent »**

Frédéric Salgues, amer, nous révèle : « Au mois de septembre, on nous indique qu'il nous faudrait déboursier 7 000 euros si nous voulions approfondir les analyses. Deux mois après, les opérateurs téléphoniques estiment qu'une prochaine expertise coûterait 30 000 euros et que c'était à nous de les financer ! »

Il ajoute : « Je suis écœuré par ces gens, écœuré par leur méthode. Car pour nous, il est impossible de trouver une telle somme ! Ils ont gagné par l'argent. »

#### **« C'était juste de l'enfumage, de la langue de bois et du mépris »**

L'éleveur affirme avoir rencontré « les plus grands du pays ». « J'ai échangé quatre fois avec le ministre de l'agriculture, dit-il. Je me suis même entretenu avec Emmanuel Macron, accompagné par cinq autres éleveurs qui ont subi la même chose que moi. »

Il souffle : « J'avais vraiment l'impression que le Président entendait mon problème et me soutenait. Je me suis rendu compte ensuite que c'était juste de l'enfumage, de la langue de bois et du mépris. »

#### **« Personne ne veut arrêter l'antenne ! »**

Frédéric Salgues souligne encore : « Aujourd'hui personne ne veut arrêter l'antenne ! On a fait toutes les démarches. Le préfet de l'époque ne pouvait pas. Le ministre de l'Agriculture ne pouvait pas. On est allé au tribunal administratif qui l'avait ordonné. Et c'est le Conseil d'Etat qui a cassé l'ordonnance »

#### **« Il nous ont juste octroyé une chose. Le droit de mourir en silence »**

À présent, lui et sa famille comprennent pourquoi le Ministère de l'Économie et des Finances s'est rangé du côté des opérateurs téléphoniques. Emmanuel Macron défend lui-même son poulain dans une vidéo. « À la décharge des ministres, je vais vous expliquer pourquoi on met des antennes relais. Parce que tout le monde dans la ruralité a besoin de capter et nous demande d'implanter des antennes. C'est un immense investissement. »

Frédéric Salgues, député, termine alors par ces mots : « Il nous ont juste octroyé une chose. Le droit de mourir en silence. »

## Remarques de la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres lors de l'enquête publique portant sur le Projet de parc photovoltaïque au sol de la société RP Global

Suite à différents échanges avec le porteur de projet, avec le Maire d'Airvault et la Maire déléguée de Borcq sur Airvault, avec des agriculteurs riverains du site où est projetée l'implantation du parc solaire, la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA 1779) souhaite mentionner certains points qui méritent une analyse particulière. Ces différents points sont mentionnés ci-dessous.

### **Premier point : non prise en compte de l'existence d'un site ICPE du GAEC Bayon dans l'étude préalable agricole**

L'étude préalable agricole, menée par NCA Environnement pour le compte de RP Global, ne site nulle part la présence de l'exploitation laitière (ICPE – 90 vaches) à immédiate proximité du projet. En fait il est seulement mentionné en page 23 : « une exploitation agricole est localisée à une dizaine de mètres au nord-ouest du site d'étude »).

Il est déplorable que cette étude ait évacué de la sorte la présence de cette activité agricole. Et n'ait pas intégré le site de production dans son périmètre d'étude.

Aussi, il est demandé de réaliser des compléments d'étude pour une prise en compte effective de cette activité dans le projet. Pour ce faire, la CIA 1779 a proposé un accompagnement à RP Global, permettant un échange avec les exploitants (le Gaec Bayon), et la réalisation d'une étude « point zéro » qui reprendra la description complète de l'exploitation avant le lancement de la construction. Les éléments à prendre en compte comme la présence de réseaux d'irrigation, l'analyse géobiologique, la situation des prises de terre ou plus largement le niveau de production laitière (qualité et quantité), les résultats économiques de l'entreprise, seront intégrés à ces travaux.

### **Deuxième point : Présence de produits dangereux et polluants à proximité immédiate du site**

Il faut rappeler que le site pollué par la production de munitions a aussi fait l'objet de stockage de gaz utilisés lors de la première guerre mondiale : des fûts resteraient en stock à proximité (60m et 200m) du projet. La présence de ces matières polluantes depuis des dizaines d'années est bien connue mais n'a à ce jour aucunement été prise en charge par l'autorité compétente, en l'occurrence l'Etat.

Cette situation ne peut durer plus longtemps, surtout si l'activité autour du site se trouve accrue par la présence du parc photovoltaïque. Le secteur dispose de forages et se trouve en amont de captages d'eau potable. Avant que ne se produisent des pollutions irréversibles des aliments, des eaux, de l'air ou des sols, il est solennellement demandé aux services de l'Etat d'organiser l'enlèvement de ces matières polluantes au plus vite. Il faut souligner que tout opérateur privé responsable de cette situation aurait déjà été sommé de dépolluer le site.

La réalisation de chantier d'installation du parc photovoltaïque au sol pourrait également engendrer des effets sur ces stocks. L'enlèvement des polluants ne doit-il pas représenter un préalable à la réalisation du projet de RP Global et à l'augmentation d'activité afférente ?

Dans tous les cas de figure, la CIA 1779 souhaite l'installation de dispositifs de mesure de la qualité de l'air lors du chantier d'installation du parc solaire (avant, pendant, après) et lors des travaux d'enlèvement orchestrés par l'Etat, à programmer dès que possible. Une demande spécifique a été faite dans ce sens auprès de ATMO Nouvelle-Aquitaine, par les services de la CIA 1779.

Précision : Cette remarque sera doublée d'un courrier destiné à Mme la Préfète des Deux-Sèvres.

### **Troisième point : protection incendie**

Le dossier de l'enquête publique fait état d'une protection incendie sur site. Il est proposé de limiter le risque de propagation en déplaçant le stockage de paille et foin du GAEC Bayon, vers une zone plus éloignée, qui gagnerait à être aménagée en bâtiment de stockage.

De plus, dans la mesure où un incendie adviendrait, et en raison de la proximité entre le projet et le site d'élevage, il est demandé de travailler aux possibilités d'installer un dispositif coupe feu (de type mur d'eau), l'eau pouvant être fournie par le Gaec Bayon.

L'objectif est bien de prévenir toute propagation d'incendie entre ces deux installations.

*Plus de références : <https://www.ineris.fr/fr>*

### **Quatrième point : raccordement du site de production électrique à un poste source**

Des incertitudes demeurent sur le parcours qu'empruntera le câble de raccordement du site à un poste source. La CIA 1779 demande à être associée à la définition de ce parcours afin d'éviter, réduire, les effets sur les activités agricoles présentes sur cette zone à aménager. En effet, la présence de réseaux d'irrigation, de canalisations pour l'abreuvement, notamment, sont des points de vigilance particuliers.

Fait à Airvault, le 2 février 2024

Pour la Chambre interdépartementale d'agriculture  
de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres,

Le Président,



Jean-Marc RENAUDEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Deux-Sèvres / 79

COMMUNE

BORCQ-SUR-AIRVAULT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : La Demande de permis de construire  
d'un parc photovoltaïque au sol à  
Borcq-sur-Airvault.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Relatif à la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol à Borcq-sur-Airvaux.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 11 Décembre 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de Deux-Sèvres

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	M	<u>Patrick WEBER</u>	qualité	<u>Commissaire Enquêteur</u>
	M		qualité	
	M		qualité	
Membres suppléants :	M	<u>Catherine GUENSER</u>	qualité	
	M		qualité	
	M		qualité	

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 2 janvier 2024 au 2 février 2024

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Airvaux

Autres lieux de consultation du dossier : Borcq-sur-Airvaux

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La Préfecture des Deux Sèvres

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les	<u>Mardi 2 janvier 2024</u>	de	<u>9h00</u>	à	<u>12h00</u>	à la	<u>Mairie d'Airvaux</u>
les	<u>Mardi 10 janvier 2024</u>	de	<u>14h00</u>	à	<u>17h00</u>	à la	<u>Mairie d'Airvaux</u>
les	<u>Mardi 18 janvier 2024</u>	de	<u>14h00</u>	à	<u>15h30</u>	à la	<u>Mairie de Borcq/Airvaux</u>
les	<u>Vendredi 22 janvier 2024</u>	de	<u>14h00</u>	à	<u>15h30</u>	à la	<u>Mairie de Borcq/Airvaux</u>
les	<u>Vendredi 26 janvier 2024</u>	de	<u>9h00</u>	à	<u>12h00</u>	à la	<u>Mairie d'Airvaux</u>
les	<u>Vendredi 2 février 2024</u>	de	<u>14h30</u>	à	<u>17h30</u>	à la	<u>Mairie d'Airvaux</u>

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

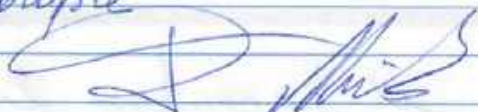
PREMIÈRE JOURNÉE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Observations de M<sup>lle</sup>

Jendredi 18 janvier 2024 : ouverture du registre

M. Nicheau a transmis un courrier au commissaire enquêteur en main propre



Lundi 22 janvier 2024

Bayon Emmanuel a transmis des documents au commissaire enquêteur.



Lundi 5 février 2024 : fermeture du registre



MICHEAU Remy

15 Route d'Airvaux

ST Julien de Marnes

179600

LE 15.07.2024

A Monsieur le commissaire  
enquêteur

En quelques lignes je veux tout simplement exposer à quelles épreuves Emmanuel est confronté, dans sa vie professionnelle, dans sa vie tout court.

Comme beaucoup le savent, Emmanuel a fait le choix voici quelques années de se consacrer à l'élevage de vaches laitières.

Installé tout d'abord dans le bourg de Borcq, il a ensuite envisagé d'accroître son exploitation, évidemment ce projet a connu une forte opposition en raison des nuisances qu'il pourrait engendrer.

C'est dans ces conditions qu'il a décidé d'installer ses bâtiments d'élevage au milieu de la plaine loin des maisons d'habitation, c'est à dire auprès de l'ancienne poudrière dite "Camp de Borcq" où se trouve un vaste espace désaffecté en raison d'éléments dangereux qui seraient incorporés dans le sol.

Il espérait ainsi ne nuire à personne pour réaliser cette opération, Emmanuel a dû s'endetter lourdement.



A force de travail, de persévérance, de ténacité  
il espère ardemment faire face à ses obligations  
à la tête d'un important cheptel, il n'a jamais  
menagé sa peine, tant il a foi à l'avenir

Or, à sa grande surprise il apprend qu'une  
importante surface dédiée à la mise en place de  
panneaux photovoltaïques est envisagée dans les  
terreins qui joignent son exploitation et son  
bâtiment d'élevage.

Que va devenir son entreprise dans de telles  
conditions? Le voilà confronté à une situation qui  
risque de mettre en péril ses activités professionnelles

En un mot je le sens gagné par le  
désespoir. Je ignore ce qu'il peut attendre des  
autorités, la situation qui lui est imposée me  
semble injuste

Je vous demande simplement d'apporter  
une attention particulière à mon petit courrier  
par "manu" merci

Bien cordialement

M. M. M.

22/01/2024

1/3

## Pour Enquête publique :

### Introduction :

Bonjour, je me présente Emmanuel Bayon exploitant agricole installée depuis Septembre 2013 sur la Commune de Borcq sur Airvault. Je viens vous solliciter par rapport à mes inquiétudes du fait du projet du Parc Photovoltaïque devant mon exploitation.

Nous ne sommes pas favorables à ce projet de Parc Photovoltaïque. Car nous trouvons que ce projet se trouve trop à proximité de notre exploitation et surtout de nos vaches laitières ! Et nous avons peur des incidences que cela pourrait apporter (champs magnétiques, ondes, courant statique..).

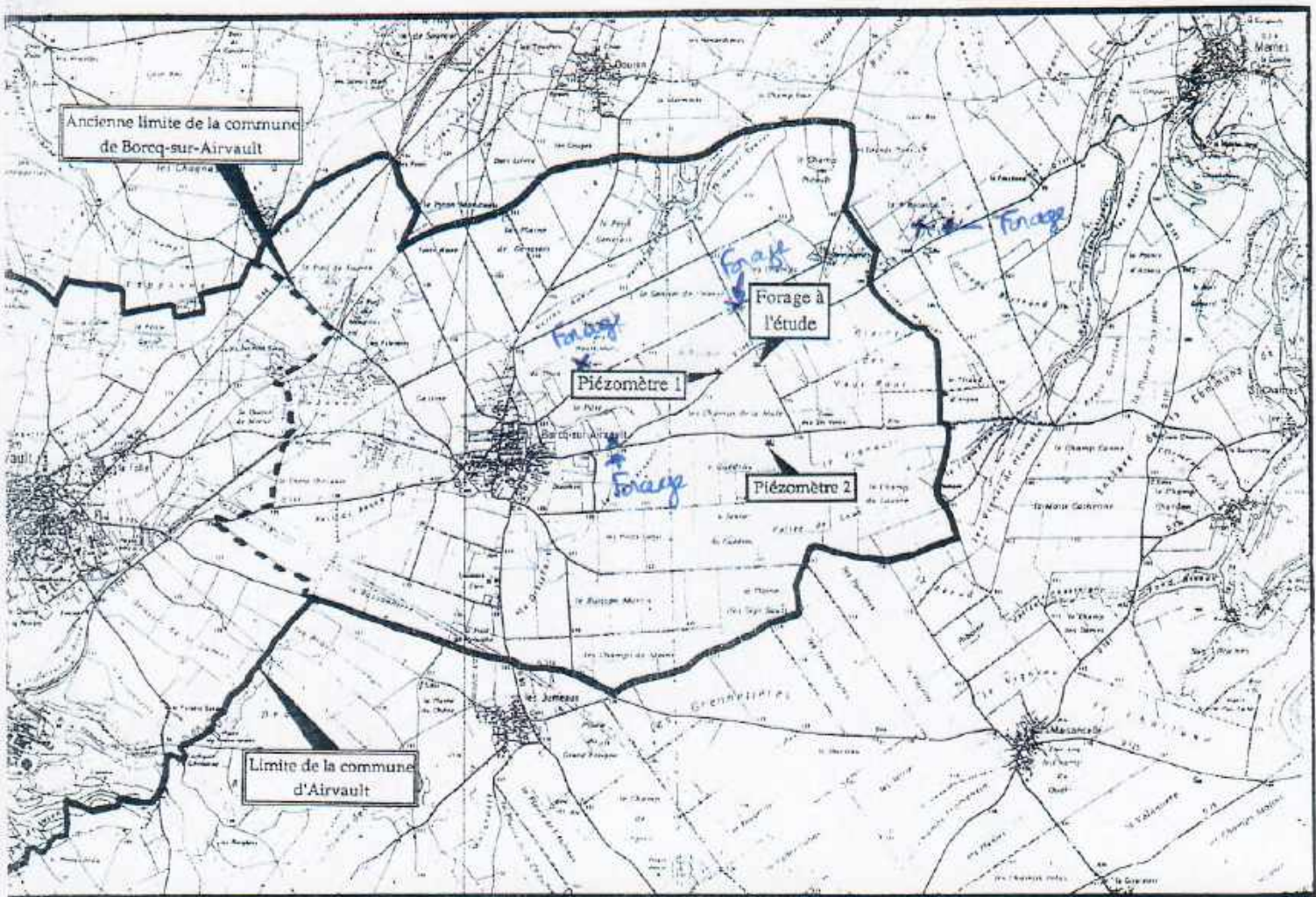
### Observation :

- 1- Début 2000 délocalisation du bourg de l'exploitation et mise aux normes.
- 2- Le projet se situe à 30-35 mètres du bâtiment des vaches laitières et génisses alors que nous nous sommes délocalisé pour être tranquille et normalement nous devons être au moins à 100 ou 150 mètres d'un tiers avec la mise aux normes.
- 3- Incidence sur notre troupeau (ondes, courant statique, champ magnétique, pollution électromagnétique, reflet du soleil avec panneaux, stress et perte d'appétit, perte de production qualité de lait, reproduction etc....)
- 4- Stockage de paille touchant le projet (feu et intervention des pompiers si feu, quel solution ? Et le SDIS 79 à t-il donner un avis si oui est ce qu'il sait que l'exploitation agricole est à proximité car si feu pas d'intervention immédiate sur les panneaux car courant ? Et par rapport à la pollution du site ?).
- 5- Etude Préalable Agricole pas eu de contact avec le bureau d'étude NCA, pas été pris en compte dans l'étude préalable agricole, pas de prise en compte de l'exploitation à côté du projet photovoltaïque, que ça soit pour savoir quelle production animale ou autre que nous avons et les incidences que cela pourrait avoir sur l'exploitation.
- 6- Plusieurs Forage d'irrigation à proximité du projet pas de prise compte, beaucoup d'eau passe sous terre attention avec les incidences électromagnétique etc.
- 7- Champ cultivable dans le projet ? En 2019 j'ai fait une demande d'autorisation d'exploiter sur des parcelles libre 11Ha53A01Ca que les propriétaires voulait me louer et m'avait signé la demande d'autorisation d'exploiter que j'aurais dû avoir et que je n'ai pas eu car les demandes d'autorisations d'exploiter doivent faire l'objet d'une publicité prévue par le code rural et de la pêche maritime. Lorsque les demandes ne font pas l'objet de demandes concurrentes, il n'y a pas d'examen en CDOA et les demandeurs obtiennent des autorisations tacites. Mais la demande concurrentes de Mr Mickael et Stéphane Boullin sans la signature du propriétaire et la CDOA m'avait refusé et accepté l'exploitant en face donc après j'ai laissé couler et qui aujourd'hui donne un champ cultivable pour le parc photovoltaïque et après va embêter les autres pour prendre des champs sans signature du propriétaire car ils n'ont pas assez de champ ! Souveraineté alimentaire ?

- 8- Enfouissement des pieux des panneaux ? Vibration incidence sur les bâtiments, est ce que les vaches auront peur à cause du bruit des vibrations et est-ce que cela aura un impact sur la pollution du site surtout à côté des zones vraiment polluées ?
- 9- Il y a-t-il un risque avec la pollution pour nous ? Est-ce que l'air sera contrôlé avant pendant travaux si le projet se réalise ?
- 10- Mon bâtiment d'élevage n'est pas une zone repoussoir des oiseaux (outarde canepetière, buse, elanion blanc etc) comme l'indique NCA ou le porteur de projet car nous pouvons observer ses oiseaux autour de notre bâtiment c'est-à-dire à 15-20 mètres tout au long de l'année. *Est ce que ce projet me vas pas déranger des oiseaux et les chassés.*
- 11- Aménagement foncier (Remembrement) risque de perdre les parcelles promise pour compensation des oiseaux.

Figure 1

Plan de situation du forage à l'étude sur fond topographique à 1/25 000





*Parcelles de compensation - extrait étude d'impact page 306*

Le projet prévoit également une mesure d'accompagnement portant sur la création et la gestion de haies en faveur de la biodiversité bocagère sur un linéaire de 470 m.

Le projet prévoit des mesures de suivi environnemental en phase de chantier et en phase d'exploitation par un expert écologue. Il fera l'objet d'une demande de dérogation dans le cadre de la réglementation relative aux espèces protégées. Dans ce cadre seront présentées la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC), et notamment les mesures de compensation.

**La MRAe recommande, compte tenu des données fournies dans l'étude d'impact sur l'utilisation du site et de ses abords, de prendre en compte, dans le calcul de compensation, la perte d'habitat totale pour l'avifaune (soit la surface totale du projet 5,3 ha), au-delà des stricts aspects relatifs aux parcelles sous contrat. Elle recommande également de poursuivre l'analyse sur les effets repoussoir additionnels induisant des pertes d'habitats supplémentaires, qui pourraient être générés par le projet, ainsi qu'évoqué précédemment.**

### Milieu humain

L'étude d'impact intègre une analyse des incidences du projet sur le milieu humain.

Du fait du caractère relativement isolé du site d'implantation et du type de projet, les incidences négatives sur le voisinage restent globalement limitées. Le projet prévoit plusieurs mesures (signalisation, balisage de la zone de chantier, plan de circulation, limitation de la vitesse des engins de chantier, gestion des déchets) visant à réduire ces incidences.

Concernant l'agriculture, le porteur de projet a privilégié l'évitement de la majeure partie des terrains non concernés par la pollution des sols. L'emprise du projet concerne 4 ha de terrains pollués non exploitables, et 1,3 ha de terres agricoles à faible potentiel agronomique (au sud). Le projet a fait l'objet d'une étude préalable agricole ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CDPENAF en date du 4 juillet 2022. Le projet s'accompagne d'une mesure de compensation (versement d'une indemnité à un fonds pour le développement de projets agricoles).

L'étude présente une analyse des incidences paysagères du projet. Le projet prévoit la plantation d'une haie en limite nord et ouest du projet réduisant les visibilités depuis la ferme et les voies de circulation (cf page 317 de l'étude d'impact). Il comprend également la mise en place d'un système occultant (type palissage ou canisse) sur la limite ouest de l'ouvrage.



Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de Boreq<sup>S</sup>/Airvault se trouve sur le bassin d'alimentation des Lutineaux, la situation qualitative de l'eau reste préoccupante de nos jours. C'est pour cela qu'il serait judicieux de dépolluer les zones du site où se trouve l'adamsites, furanes et arsenic avant de réaliser ce projet.

Cordialement.



36909A-02 LA POSTE

30-01-24.PR FRANCE



à l'attention de Monsieur Patrick Weber  
commissaire enquêteur en mairie d'airvault  
1, rue constant Balquet  
79600 Airvault.







**Sujet :** [INTERNET] Borcq-Airvault : demande de suspension de l'EP  
**Date :** Fri, 19 Jan 2024 15:28:36 +0100 (CET)  
**De :** Jean-Michel PASSERAULT  
**Répondre à :** Jean-Michel PASSERAULT  
**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet Borcq-Airvault présente des enjeux Outarde. Le CNPN a émis un avis défavorable à la demande de dérogation Destruction Espèces Protégées.

Dans sa note à l'attention du public relative à la procédure en cours de demande de dérogation « espèces protégées » et à la consultation du public (non datée !), le porteur de projet nous indique :

*"(...) le porteur de projet déposera prochainement une nouvelle demande de dérogation intégrant les remarques émises par le CNPN. Dans le cadre de cette future demande et conformément à l'article L.123-19-6 du Code de l'environnement, une consultation du public sera organisée afin que les administrés puissent prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier de demande."*

Il ajoute :

*" Cette consultation du public sera faite indépendamment de l'enquête publique en cours du 02/01/2024 au 02/02/2024, relative quant à elle à la demande de permis de construire du parc photovoltaïque."*

L'enquête publique en cours concerne donc un dossier incomplet, sur un des enjeux majeurs du projet concernant la biodiversité. Pour permettre une information complète et sérieuse, **il serait indispensable de suspendre l'enquête publique pour intégrer les nouveaux éléments concernant la deuxième demande de dérogation.**

Sauf erreur de ma part cette suspension peut être à votre initiative.

Bien cordialement,

Jean-Michel Passerault

Administrateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

---

**De :** Patrick Weber <commissaire enquêteur>

**Envoyé :** mardi 23 janvier 2024 10:00

**À :** Amandine Szurpicki

**Objet :** [External] - TR: Borcq-Airvault : demande de suspension de l'EP

Bonjour Madame Szurpicki,

Vous trouverez ci-dessous l'observation du GODS, qui demande une suspension de l'enquête. L'enquête publique prenant déjà en compte cet état de situation concernant l'avis de la CNPN, et comme vu ensemble par téléphone, merci de m'apporter vos éléments de précision concernant les délais et modalités d'information du public.

Cordialement,  
Patrick Weber

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Borcq-Airvault : demande de suspension de l'EP

**Date :**Fri, 19 Jan 2024 15:28:36 +0100 (CET)

**De :**Jean-Michel PASSERAULT

**Répondre à :**Jean-Michel PASSERAULT

**Pour :**[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet Borcq-Airvault présente des enjeux Outarde. Le CNPN a émis un avis défavorable à la demande de dérogation Destruction Espèces Protégées.

Dans sa *note à l'attention du public relative à la procédure en cours de demande de dérogation « espèces protégées » et à la consultation du public* (non datée !), le porteur de projet nous indique : *"(...) le porteur de projet déposera prochainement une nouvelle demande de dérogation intégrant les remarques émises par le CNPN. Dans le cadre de cette future demande et conformément à l'article L.123-19-6 du Code de l'environnement, une consultation du public sera organisée afin que les administrés puissent prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier de demande."*

Il ajoute :

*" Cette consultation du public sera faite indépendamment de l'enquête publique en cours du 02/01/2024 au 02/02/2024, relative quant à elle à la demande de permis de construire du parc photovoltaïque."*

L'enquête publique en cours concerne donc un dossier incomplet, sur un des enjeux majeurs du projet concernant la biodiversité. Pour permettre une information complète et sérieuse, **il serait indispensable de suspendre l'enquête publique pour intégrer les nouveaux éléments concernant la deuxième demande de dérogation.**

Sauf erreur de ma part cette suspension peut être à votre initiative.

Bien cordialement,

Jean-Michel Passerault

Administrateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

---

**Objet:**RE: [External] - TR: Borcq-Airvault : demande de suspension de l'EP

**Date:** 25/01/2024 12:33

**De:** Amandine Szurpicki

**À:** Patrick Weber <commissaire enquêteur>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

A la lecture de la contribution du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres, je me permets de vous apporter les éléments d'information qui suivent.

Préalablement à l'organisation de l'enquête publique, nous avons bien confirmé avec nos juristes, les services de la Préfecture et la DREAL, que l'enquête publique dans le cadre du permis de construire et la consultation du public dans le cadre de la dérogation "espèces protégées" pouvaient être réalisées de manière indépendante, s'agissant de deux procédures réglementaires distinctes portant sur un même projet. En effet, l'article R 123-8 du Code de l'environnement qui liste les pièces constitutives du dossier d'enquête publique indique à l'alinéa 6° qu'il doit y être mentionné les autres autorisations nécessaires dont le maître d'ouvrage a connaissance pour réaliser son projet. Cela est bien le cas d'une part dans le formulaire CERFA du dossier de demande de permis de construire, ainsi que dans le corps de l'étude d'impact.

Considérant qu'il était important que le public ait une information la plus complète possible sur l'avancement du dossier de dérogation "espèces protégées" au moment de l'enquête publique du permis, le dossier de demande, l'avis du CNPN, notre réponse ainsi qu'une note explicative ont été joints après validation de notre service juridique et des services de la Préfecture. Comme stipulé dans cette dernière note, le public sera de nouveau consulté spécifiquement sur la demande de dérogation après nouvel avis du CNPN au cours des prochains mois. Les pièces ainsi fournies au dossier d'enquête vont au-delà des obligations de l'article R 123-8 du Code de l'environnement, délivrant au public un niveau d'information encore plus complet que le minimum requis.

Pour ces différentes raisons, le dossier ainsi constitué et porté actuellement à l'enquête publique est donc bien complet.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement,

Amandine **ANDRAUD-SZURPICKI**

Responsable développement photovoltaïque centre-ouest

**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER

Agence de Bordeaux : RP Global  
La Cité Mondiale 23, parvis des Chartrons  
33000 BORDEAUX

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet de parc solaire à Borcq sur Airvault 79  
**Date :** Mon, 22 Jan 2024 16:40:29 +0000  
**De :** ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST)  
**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des Deux-Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

**Gérard ROLLIN**  
**Chef de service commercial Eolien et Solaire**

COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

Date : Wed, 24 Jan 2024 19:10:40 +0100

De : Sebastien Nogues

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour

J émet un avis défavorable au projet du Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

Sébastien Nogues

**Sujet :** [INTERNET] EP Borcq-Airvault Déposition du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres  
**Date :** Fri, 26 Jan 2024 16:45:03 +0100 (CET)  
**De :** Jean-Michel PASSERAULT  
**Répondre à :** Jean-Michel PASSERAULT  
**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)  
Fichiers joints : « deposition GODS\_BorcqAirvault.pdf » 529Ko

Bonjour,

En complément de notre demande de suspension de l'EP, voici en PJ la déposition du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

Cordialement,

Jean-Michel Passerault

Administrateur GODS

**Sujet :** [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault  
**Date :** Fri, 26 Jan 2024 09:34:34 +0000  
**De :** Camille Taudière  
**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Bonjour,

Concernant le projet "Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault" je porte un avis **DÉFAVORABLE**.

Le porteur du projet minimise l'impact de son projet sur l'avifaune de plaine, alors que le territoire choisi lui constitue un habitat favorable à la reproduction l'espèce, et le projet ne présente aucune mesure garantissant le maintien de la population nicheuse impactée à long terme.

C'est donc un avis **DÉFAVORABLE**.

Merci,

Cordialement,

**Camille Taudière**

**Sujet :** [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault  
**Date :** Sun, 28 Jan 2024 15:12:33 +0100  
**De :** MARQUET  
**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur,

Je dépose un avis défavorable concernant ce projet, car il est malheureusement localisé sur 2 parcelles en mesure agroenvironnementale (MAE) pour l'Outarde canepetière où elle est présente en période de reproduction.

Bien cordialement.

M Dominique Marquet  
Thouars



**Sujet :** [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault  
**Date :** Fri, 2 Feb 2024 12:29:13 +0000  
**De :** emilie bayon  
**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné Mlle Bayon Emilie porte un avis défavorable concernant le projet photovoltaïque de Borcq sur Airvault.  
Ci-joint je vous transmets mes points de questionnement ainsi que des documents annexes.

Cordialement

A St Pardoux, le 2 Février 2024  
Mlle Bayon Emilie

Pour ce qui est du champ cultivable, est-ce normal de faire de l'agri photovoltaïque alors que des jeunes ayant pour projet de s'installer sont en difficulté pour trouver des terres ?

Etude préalable agricole n'a pas pris en compte l'exploitation agricole, pour les productions ANIMALES sachant qu'elle ne sera pas forcément représentative étant qu'un point zéro doit être effectué au minimum un an avant le début des travaux !

Sur l'étude nca étude conseil environnement, vous avez un plan (cf annexe 1) où vous avez mis zone d'effet repoussoir l'exploitation GAEC Bayon alors qu'il y a eu des nids des bussards (témoin et photos à l'appui), on a aussi observé dans cette des outardes (vidéo avec date à l'appui), des élannions au bout de cette zone rouge, ainsi que divers buses, aigrettes et busards qui volent et qui nichent dans le champ en face du bâtiment. Alors il faudrait peut-être revoir votre copie en déclarant cela ! Êtes-vous vraiment sûr de vous que cela ne va détériorer le milieu naturelle ?!!!

Vous désirez planter les pieux des panneaux à 2 mètres de profondeur, lorsque vous allez les enfoncer cela va provoquer des vibrations est-ce que cela risque de faire bouger les futs ?

Si cela se fait allez-vous faire des analyses d'air ? Étant donné que vous allez faire cela sur un ancien camp de munition et qu'à proximité ce trouve une zone polluer ou sont enterrés des futs de gaz (qui pendant la guerre provoquait la mort et qu'en 1996 lorsque la commune de Borcq a voulu bouger tout ça la personne qui était sur la pelleteuse c'est retrouvé à l'hôpital de la Rochelle).

De plus vous voulez mettre des panneaux sur un terrain soit disant pollué mais au final vous n'allez pas dépolluer ce terrain mais plutôt polluer le paysage et comment comptez-vous dépolluer vos panneaux quand ils seront en fin de vie ? De plus vous étiez partie sur une surface de 15ha, vous passez à 5ha est-ce vraiment rentable pour vous ? En réalité à qui profite ce projet ? (la commune, le propriétaire pour la plus part à la retraite, Rp Global) mais nous citoyen Français cela ne fera pas baisser notre facture électrique ?

Pour la production animale, quand l'étude point zéro sera faite et admettons qu'il y a un problème sur le cheptel, cela fera t'il comme à Mazeyrat (cf annexe 2)?

Si votre projet ce fait, le passage d'engin et de machine successif risque d'effrayer le troupeau laitier avez-vous envisagé cette hypothèse ? Et la détérioration de la route et bas-côté qui va payer ?

Lors de vos tranchés souterrains êtes-vous sûr de ne pas détériorer les lignes d'irrigations du GAEC Bayon ainsi que les routes ? Si vous les détérioriez qu'envisagez-vous ?

Je tiens également à souligner que le GAEC Bayon est l'un des derniers producteurs laitier à des kilomètres à la ronde. Alors faut-il risquer de détériorer un élevage laitier Français avec une chartre de bonnes pratiques en créant un parc photovoltaïque ?

Je conclurais donc en vous posant une question, vous préoccupez réellement de la santé physique, morale et mentale des exploitants et ouvriers du GAEC Bayon ? Je tiens à souligner qu'en France un agriculteur se suicide tous les deux jours !!!

*(Le Mail ci-dessus et ses annexes 1 et 2 sont déjà annexés au registre d'Airvault - ANNEXE 1)*

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Parc Photovoltaïque Borcq sur Airvault  
**Date :** Fri, 2 Feb 2024 12:30:35 +0100 (CET)  
**De :** Serge BAYON  
**Copie à :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous venons vous solliciter par rapport à nos inquiétudes du fait du projet du Parc Photovoltaïque devant l'exploitation laitière de notre fils Emmanuel.

Nous ne sommes pas favorables à ce projet de Parc Photovoltaïque. Car nous trouvons que ce projet se trouve à proximité de l'exploitation de notre fils! Et nous avons peur des incidences que cela pourrait apporter sur son élevage.

Dans le début des années 2000 le Maire de Borcq et d'Airvault nous ont sollicité moi Serge Bayon et ma femme à nous délocaliser du bourg de Borcq pour ne plus déranger les voisins et des nuisances que cela apporté à la commune, c'est ce que nous avons fait à leurs demandes. Nous nous sommes délocalisé et avons fait la mise aux normes.

Nous avons été surpris, que le Bureau Etude qui réalise l'Etude Préalable Agricole pour ce projet, n'ai pas sollicité notre fils pour que son exploitation soit prise en compte dans l'étude préalable agricole, surtout que ce projet se trouve à proximité de l'exploitation et que cela pourrait avoir des incidences sur son élevage.

Normalement l'Etude Préalable sur les impacts agricoles (souvent appelée "étude d'impact agricole") est une démarche favorisant la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements (qu'ils soient publics et privés).

Cette étude est requise pour les projets qui sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole ou des incidences sur des élevages, du fait de leur nature, de leurs dimensions ou de leur localisation. Il s'agit de projets soumis à une [étude d'impact](#) de façon systématique en répondant à certaines conditions.

C'est pour cela que nous trouvons que l'Etude Préalable Agricole aurait dû prendre en considération l'exploitation de notre fils et savoir si ce projet pouvait à court et long terme avoir des incidences sur son élevage et quel compensation serait envisagée si cela se produisait.

J'espère sincèrement que vous porteriez attention à notre demande car nous sommes inquiets pour le futur de l'exploitation de notre fils.

Cordialement Serge et Claudine Bayon

**Sujet :** [INTERNET] je suis contre le projet photovoltaïque de borcs sur airvault aussi pres d un elevage laitier il devrais y avoir au minimum 100 m il y as quelques année il s es éloigné du centre bourg pour le bien etre des habitants et maintenant vous allez l embeter le parc vas pertuber son cheptel

**Date :** Fri, 2 Feb 2024 18:18:06 +0100

**De :** Jean-Paul Boucher

**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

jean paul boucher

